



Paris, le 26 janvier 2021

Objet : Avenir filière gazière

Madame, Monsieur le Maire,

Les fédérations syndicales représentatives de la branche des Industries Electriques et Gazières, FCE-CFDT, CFE-CGC Énergies, FNME CGT et FO Énergie et Mines, souhaitent aujourd'hui vous interpeler, vous les Maires de France, sur le rôle incontournable que le gaz doit pouvoir continuer à jouer dans le mix énergétique français. Toutes les communes ne sont certes pas desservies en gaz, mais cette énergie est au cœur du mix énergétique français puisqu'elle représente aujourd'hui près de 525 TWh de consommation annuelle.

Aujourd'hui en France, dans de nombreuses communes françaises, ce sont en effet 11 millions d'usagers qui sont desservis en gaz, principalement pour le chauffage, participant ainsi à un mix énergétique français diversifié et résilient qui permet à tous d'accéder à une énergie au prix maîtrisé.

La filière gaz, à laquelle nos fédérations sont attachées, rassemble 130 000 emplois en France essentiellement implantés au cœur des territoires dont 20 000 emplois dédiés aux missions de service public de gestion des infrastructures qui permettent d'acheminer, en toute sécurité, le gaz aujourd'hui nécessaire tant à l'usage énergétique de nos concitoyens qu'à l'industrie, ainsi qu'à la production d'électricité à hauteur de 10 % de la consommation nationale. Le volet distribution de ces infrastructures vous appartient et constitue un patrimoine aujourd'hui valorisé nationalement à plus de 15 milliards d'euros.

L'interfédérale comprend les objectifs de la transition énergétique et partage celui de neutralité carbone en 2050, mais elle est surprise du chemin décidé par le Gouvernement pour y parvenir : en effet, la nouvelle réglementation environnementale (RE 2020) exclue progressivement le gaz comme énergie de chauffage dans les logements neufs. Elle est donc particulièrement inquiète quant à l'avenir de l'industrie française du gaz alors même que celui-ci reste une énergie d'avenir, notamment avec le développement des gaz verts, et que la réussite de l'objectif de neutralité carbone impose de ne se priver d'aucune des solutions de décarbonation, y compris gazières.

A l'unisson de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) qui estimait en mars que « *les gouvernements qui cherchent à accélérer leurs transitions vers des énergies propres ne devraient pas oublier l'importance des gaz faiblement carbonés* », l'interfédérale défend plus que jamais la place des gaz, en particulier renouvelables, dans un mix énergétique équilibré comme outil au service de la transition énergétique, et la pleine utilisation des infrastructures gazières du pays pour réussir la neutralité carbone de la France et de ses territoires.

Dès lors, l'interfédérale s'interroge sur les raisons ayant conduit à les proscrire des logements neufs, alors même qu'ils jouent un rôle dans la transition énergétique. De plus, la filière gazière, en particulier les infrastructures, est actrice, avec les collectivités, engagée dans le développement des modes de production délocalisée d'énergie et participe aux projets des territoires qui associent des productions et des consommations locales.

De nombreux projets de méthaniseurs sont en effet développés partout en France, avec un coût certes plus élevé que le gaz naturel mais avec un bénéfice supérieur à celui des énergies renouvelables électriques qui reposent pour la plupart sur des équipements importés, finalement pour un bilan carbone négatif et un bilan environnemental global dégradé, qu'il s'agisse de la biodiversité ou des matériaux utilisés. Les gaz verts constituent une énergie stockable et pilotable, sans dépendance aux terres rares ni aux importations. C'est aussi un investissement dans un outil industriel local permettant des externalités positives pour l'agriculture (moins d'engrais chimiques, un couvert végétal protégeant la biodiversité, moindres émissions de méthane par les effluents d'élevage), l'aménagement équilibré du territoire et une meilleure gestion des déchets. C'est en ce sens que de plus en plus de collectivités locales et de communes s'engagent dans ces investissements verts qui ne doivent pas être freinés par les conséquences de la réglementation RE2020.

Pour toutes ces raisons, l'interfédérale demande au Gouvernement de donner toutes ses chances à l'industrie gazière et au développement des filières biogaz en France. Parce que le signal défavorable donné par la RE 2020 reste à ce stade incompréhensible, l'interfédérale recommande d'adapter en ce sens la réglementation environnementale. Cette évolution permettrait à la fois de maîtriser le coût de l'énergie et de valoriser les infrastructures de distribution d'énergie, comme les capacités de stockage de gaz dans les cavités salines. Il faut souligner que la France dispose d'un avantage géologique certain avec la possibilité de stocker d'importantes quantités de gaz correspondant aujourd'hui à plus de 6 mois de consommation en hiver et d'offrir des débits essentiels à la gestion de la pointe énergétique hivernale. Les gestionnaires d'infrastructures gazières s'investissent en outre pleinement dans les techniques d'évolution des réseaux (rebours, maillage...) associées à l'émergence de productions délocalisées de gaz vert.

En outre, force est de constater que la recherche et l'innovation gazières sont primordiales car elles permettent des avancées comme les pompes à chaleur hybrides qui doivent trouver toute leur place dans le mix énergétique français.

Plus largement, l'interfédérale tient à rappeler que notre pays dispose avec sa filière du gaz d'une industrie riche de ses emplois qualifiés et de ses technologies. Le Gouvernement doit donc développer une véritable stratégie gazière nationale qui s'inscrive dans le mix énergétique, quelles que soient les priorités de la stratégie nationale bas carbone. De surcroît, la transition énergétique ne réussira que si elle est pilotée, qu'elle s'appuie sur les filières industrielles dont dispose le pays et qu'elle se préoccupe de l'évolution des emplois de ces filières. A cette fin, nous rappelons que les infrastructures gazières du pays sont essentielles à la production et au transport des gaz renouvelables et de l'hydrogène bas carbone. Le Gouvernement se doit donc d'assurer l'avenir de ces infrastructures dont le rôle est central dans la souveraineté énergétique de la France comme dans la sécurité de ses approvisionnements énergétiques.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le maire, l'expression de notre très haute considération.



**Le secrétaire général de la  
FNME-CGT  
Sébastien MENESPLIER**



**La secrétaire générale de la  
CFE-CGC Énergies  
Hélène LOPEZ**



**Le secrétaire général de la  
FCE-CFDT  
Dominique BOUSQUENAUD**



**Le secrétaire général de  
FO Énergie et Mines  
Vincent HERNANDEZ**